

L'e-cigarette semble moins nocive que le tabac, mais des inconnues subsistent

Le principal risque est celui de la dépendance, en raison de la nicotine qu'elle contient

L'e-cigarette, bien fabriquée et bien consommée, est en elle-même un produit qui présente des dangers infiniment moindres que la cigarette, mais [...] pas totalement absents», estime le rapport de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) sur la cigarette électronique, daté de mai 2013. Selon ces experts, le principal risque est celui d'une dépendance, principalement du fait du contenu en nicotine, mais aussi potentiellement en raison de la forme du produit et de la gestuelle rappelant la cigarette. Mais ce risque addictif est-il comparable à celui induit par les cigarettes classiques ?

« Avec l'e-cigarette, l'absorption de la nicotine présente beaucoup d'inconnues », écrit le pneumologue Bertrand Dautzenberg, président de l'OFT, dans son dernier livre, *L'E-cigarette pour en finir avec le tabac* (Ixelles, 192 p., 9,90 euros). Une chose est certaine, en revanche : les e-cigarettes les plus récentes, de meilleure qualité, font bien davantage augmenter le taux de nicotine dans le sang que celles fabriquées avant 2010.

Le taux de nicotine apporté est variable, mais « il est susceptible d'apporter au fumeur dépendant la nicotine qui lui est nécessaire », selon le rapport de l'OFT. Un atout d'autant plus appréciable chez ceux qui recherchent un sevrage tabagique que le risque de dépendance paraît acceptable : la nicotine des cigarettes électroniques a « un pouvoir addictif a priori plus faible que la cigarette de tabac, car sa cinétique est plus lente », précise le professeur Dautzenberg.

Autre avantage, les cigarettes électroniques contiennent bien moins de produits toxiques que le tabac. En l'absence de combustion, le vapotage n'induit pas de formation de monoxyde de carbone (CO), un gaz asphyxiant qui prend la place de l'oxygène dans les globules rouges et les muscles.

Surtout, les e-cigarettes ne recèlent pas – ou alors d'infimes traces sans effet mesurable – de substances cancérigènes. L'engouement pour le vapotage ne devrait donc

pas entraîner la dramatique épidémie de cancers observée avec le tabagisme. En France, le tabagisme est responsable de 30 % de la mortalité par tumeurs malignes. Plus de 60 composés cancérigènes ont été identifiés dans les cigarettes, qui peuvent être à l'origine de 17 localisations cancéreuses (au niveau du poumon, de la gorge, de la vessie, du rein, du sein...). La vapeur des cigarettes électroniques ne contient pas non plus de particules fines solides, responsables de pathologies respiratoires et cardiaques chez les fumeurs.

En France, le tabagisme est responsable de 30 % de la mortalité par tumeurs malignes

Quid des effets sur le cerveau ? Il n'y a pas d'impact sur l'oxygénation de cet organe, en l'absence de combustion et donc de monoxyde de carbone, écrit Bertrand Dautzenberg. Le risque d'accident vasculaire cérébral n'a pas été étudié, mais en théorie il devrait être plus faible que celui dû au tabac, voire nul, selon le pneumologue.

Les données manquent aussi sur les risques potentiels des e-cigarettes chez les femmes enceintes. A priori, l'absence de monoxyde de carbone, de microparticules et de cancérigènes, tous délétères pour le fœtus, est plutôt rassurante. « Mais la vapeur apporte des substances potentiellement irritantes dont on ne sait pas si elles sont, chez la femme enceinte, plus ou moins toxiques que celles, différentes, de la fumée de cigarette », indique M. Dautzenberg. Le pneumologue juge nécessaires des études sur le sujet. En attendant leurs résultats, il plaide pour un principe de précaution, qu'appliquent déjà certains fabricants de cigarettes électroniques en affichant sur leurs produits un logo déconseillant leur utilisation lors de la grossesse. ■

SANDRINE CABUT